

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2022-042

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 avril à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 7 avril 2022, a tenu une réunion en session ordinaire et en présentiel, sous la présidence de M. Éric GRAVIER.

Étaient présents en séance :

Éric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Patrick PELLORCE, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.

Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Fabien VEYRAT, Pascal ESPITALLIER, conseillers municipaux.

Étaient absents ou excusés : Christophe AUBERT, Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Ugo MOUNIER, André GARDEN, Stéphane VAISSIERES.

Étaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pierre BALME donne procuration à Christophe AUBERT

Enrica TASSO donne procuration à Éric GRAVIER

Céline VALETTE donne procuration à Cécile NEYRAUD

Angélique AGUILAR donne procuration à Anne MILLET

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Marie-Hélène Coing et M. Pascal Espitallier ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.6 – Contributions budgétaires

OBJET : Dotation de séjours aux militaires blessés en opération extérieure

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n° 2021-150 du 18 octobre 2021,

VU les réservations n° 98499 et n° 98748 jointes

Monsieur Éric Gravier, désigné Président de séance par le maire qui a dû s'absenter, expose à l'assemblée :

Le 18 octobre 2021, le conseil municipal a décidé d'engager une action solidaire au profit des militaires blessés en opération extérieure en offrant quatre séjours dont la valeur a été retenue sur la base d'un séjour estival à 600 €.

Or, si les deux premiers séjours ont été réservés à l'été 2021, les deux derniers le seront pour cet hiver et il faut y ajouter le prix du skipass. Le coût total des séjours est par conséquent plus important.

Séjour n° 3 : 958.10 € soit un coût supplémentaire de 358.10 €

Séjour n° 4 : 1 185.86 € soit un coût supplémentaire de 585.86 €

Il est proposé à l'assemblée de prendre en charge le coût supplémentaire des séjours n° 3 et n° 4 pour un montant total de 943.96 € qui viendra en sus des montants approuvés par délibération n° 2021-150.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le premier adjoint ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** la prise en charge du surcoût des séjours n° 3 et n°4 offerts aux militaires blessés en opération extérieure.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT



CONFIRMATION DE RESERVATION

Madame, Monsieur 93E RAM N4 / GALLON EDDY, votre réservation n° **00098499** est confirmée ! Nous avons bien enregistré votre paiement.

VOTRE LOGEMENT

LE CLAIR SOLEIL E3 Appartement 5 personnes
107 Avenue de la Muzelle
38860 LES DEUX ALPES



ARRIVÉE

23/04/2022



DEPART

30/04/2022

VOS CONTACTS :

POUR VOTRE ARRIVÉE :

(Pour la remise des clés, location de draps et matériel bébé, forfait ménage...)

Contactez agence IMMOBILIER DES ALPES tel: 0033 (0)4 76 80 31 47 email: contact@immobilier-des-alpes.com

*Un horaire limite d'arrivée peut être fixé.
Toute arrivée tardive nécessite l'acceptation de l'hébergeur*

VOTRE HEBERGEUR :

(À contacter pour toutes les informations relatives au logement)

Nom : Agence Immobilier Des Alpes
Tél : - 04 76 80 31 47
@ : location@immobilier-des-alpes.com

VOTRE RÉSERVATION N° 00098499

Désignation	Qté	Prix net	Total EUR.
LE CLAIR SOLEIL E3 Appartement 5 personnes			
Du 23/04/2022 au 30/04/2022			
Location	1	622.00	622.00
Taxe de séjour 2 étoiles	7 x 2	0.99	13.86
SATA 2 Alpes (OLD)			
Ski Closing : Skipass 2 à 6 jours jusqu'à -50% (support ski carte à 2 € inclus)			
Du 23/04/2022 au 30/04/2022			
Skipass 6 jours adulte sans assurance secours	4	137.50	550.00
Total :			1185.86

CENTRALE DE RESERVATION

OFFICE DE TOURISME 2 ALPES

4 Place des 2 Alpes

38860 LES DEUX ALPES

+33 (0)4 76 79 24 38 - reservation@les2alpes.com

AGREMENT : IM038110015 - SIRET 449 045 806 0001

CONFIRMATION DE RESERVATION

Madame, Monsieur GHELFI, votre réservation n° 00098718 est confirmée ! Nous avons bien enregistré votre paiement.

VOTRE LOGEMENT

LE PLUTON N°C110 Appartement 4 personnes
3 rue du Rouchas
38860 LES DEUX ALPES



ARRIVÉE

16/04/2022



DEPART

23/04/2022

VOS CONTACTS :

POUR VOTRE ARRIVÉE :

(Pour la remise des clés, location de draps et matériel bébé, forfait ménage...)

Contacteur Mr GIMENEZ : +33 (0)6 22 38 13 17
/ sas.aws@orange.fr

Un horaire limite d'arrivée peut être fixé.

Toute arrivée tardive nécessite l'acceptation de l'hébergeur

VOTRE HEBERGEUR :

(À contacter pour toutes les informations relatives au logement)

Nom : LINET Sophie
Tél : 06 58 15 58 14 -
@ : sophie.linnet@orange.fr

VOTRE RÉSERVATION N° 00098718

Désignation	Qté	Prix net	Total EUR.
LE PLUTON N°C110 Appartement 4 personnes Du 16/04/2022 au 23/04/2022			
Location	1	385.00	385.00
Taxe de séjour 3 étoiles	7 x 2	1.65	23.10
SATA 2 Alpes (OLD) Ski Closing : Skipass 2 à 6 jours jusqu'à -50% (support ski carte à 2 € inclus) Du 16/04/2022 au 23/04/2022			
Skipass 6 jours adulte sans assurance secours	4	137.50	550.00
Total :			958.10
Montant versé :			0.00
Solde :			958.10

SATA 2 Alpes (OLD) - Skipass 6 jours adulte sans assurance secours (SSKI6JA)

CENTRALE DE RESERVATION

OFFICE DE TOURISME 2 ALPES

4 Place des 2 Alpes

38860 LES DEUX ALPES

+33 (0)4 76 79 24 38 - reservation@les2alpes.com

AGREMENT : IM038110015 - SIRET 449 045 806 0001